



Présidence : Slovénie

555ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 12 mai 2005

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 13 h 15

2. Président : M. J. Lenarčič

Avant que l'ordre du jour ne soit abordé, le Président a donné lecture de la déclaration du Président en exercice sur le soixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui a été publiée le 9 mai 2005. Le Conseil permanent a ensuite observé une minute de silence. La Biélorussie (PC.DEL/371/05) a fait une déclaration à ce sujet.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Sommet Union européenne-Fédération de Russie qui a eu lieu à Moscou le 10 mai 2005* : Luxembourg-Union européenne (PC.DEL/368/05), Fédération de Russie

b) *Réponse de la Présidence à la demande de la Moldavie tendant à ce que des observateurs internationaux soient envoyés dans la zone de sécurité en Moldavie* : Président, Moldavie (PC.DEL/374/05), Fédération de Russie

c) *Conférence OSCE-République de Corée de 2005, tenue à Séoul les 25 et 26 avril 2005* : République de Corée (Partenaire pour la coopération)

d) *Accroissement de la transparence en ce qui concerne les débats qui ont lieu au Conseil permanent au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Affaires courantes »* : Albanie, Arménie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE
POUR LES MINORITES NATIONALES

Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCNM.GAL/3/05 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, et les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/367/05), Etats-Unis d'Amérique, Kazakhstan, Canada (PC.DEL/376/05), Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldavie), Turkménistan, Turquie (PC.DEL/372/05), Serbie-Monténégro (PC.DEL/375/05), Fédération de Russie, l'ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/373/05 Restr.), Arménie, Croatie, Kirghizistan, Ouzbékistan, Lettonie, Président

Point 3 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE A DOUCHANBE

Chef du Centre de l'OSCE à Douchanbé (PC.FR/8/05 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, et les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/369/05), Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (PC.DEL/370/05 Restr.), Tadjikistan, Président

Point 4 de l'ordre du jour : BUDGET UNIFIE DE 2005

- a) *Décision sur l'arrangement de financement provisoire pour la mise en œuvre du Budget unifié de 2005* : Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 671 (PC.DEC/671) sur l'arrangement de financement provisoire pour la mise en œuvre du Budget unifié de 2005 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Luxembourg-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, et les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 1 à la décision), Etats-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 2 à la décision), Canada (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 3 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 4 à la décision)

- b) *Décision sur l'approbation du Budget unifié de 2005* : Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 672 (PC.DEC/672) sur l'approbation du Budget unifié de 2005 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Luxembourg-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, et les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (déclaration

interprétative, voir pièce complémentaire 1 à la décision), Etats-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 2 à la décision), Canada (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 3 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 4 à la décision), Ouzbékistan (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 5 à la décision)

Ukraine, Secrétaire général (SEC.GAL/108/05 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
 EN EXERCICE

Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/67/05) : Président

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Aucune déclaration

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Projet de décision sur la coopération entre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (PC.DD/17/05) : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 19 mai 2005 à 10 heures, Neuer Saal